

CIQ SAINTE ANNE 13008 MARSEILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2022

La réunion débute à 18H.

Sont présents membres du conseil d'administration :

MM BELTRA Josette, BERGE Philippe, BUSTI Paul, COMBALUZIER Viviane, DARMON José, DERHILLE Gérard, EMSALEM Ghislaine, GUILHEM Claude, MENARD Jean-Pierre, POURCIN Raymond, SANCHEZ Mireille, ZANONI Robert

Sont excusés membres du conseil d'administration :

MM AILHAUD Jean, BRUSONE Monique, GRIMA Thérèse, POURCIN Philomène, QUIRICO Jean-Claude, SPIESSER André

Sont également présents :

MM HERVE Jacques, RECEVEUR Noelle, HUETTE Josette

Avertissement : tous les extraits de courrier, d'infos diversessont en italique

1 Approbation du dernier compte rendu du CA du 07 novembre 2022

Le compte rendu du 07 novembre 2022 est adopté à l'unanimité

2 Cérémonie du 11 novembre 2022

Comme chaque année le CIQ a déposé une gerbe au monument aux morts de la place BAVEREL.

Cette année c'est Mr Jean-Pierre MENARD (vice-président du CIQ) qui nous a représenté.

Mr MENARD a sollicité les services municipaux pour l'entretien du monument aux morts.

3 Parc Bonneveine

L'installation d'un cirque dans le parc Bonneveine a fait l'objet de différentes doléances de la part des riverains . Nous avons entretenu avec la mairie centrale et la mairie d'arrondissement un dialogue constant, mais force a été de constater que le cirque est resté en place jusqu'à une date prévue par lui-même et ce malgré diverses interventions.

Un nouvel obstacle (provisoire) en béton a été mis en place afin d'éviter une autre installation « sauvage »

Ci-dessous courrier adressé à la mairie le 06 novembre 2022

Monsieur le maire,

Le CIQ Sainte Anne a participé activement à la concertation concernant la future rénovation du parc Bonneveine.

Nous avons indiqué dans nos différentes interventions concernant ce projet la satisfaction du travail mené et des projets proposés, ainsi que différentes questions et/ou problèmes qui restent à prendre en compte et à résoudre ,et ce dans l'intérêt des habitants du quartier et des usagers de ce jardin.

Nous avons notamment lors de notre dernière assemblée générale du 03 octobre 2022 abordé largement ce sujet :

Parc Bonneveine :

Une concertation menée par la mairie du6/8 a débuté au mois de février 2022 concernant le parc Bonneveine. Les habitants du quartier et utilisateurs ont été conviés à deux rencontres le 23 février 2022 et le 07 juin 2022.

Beaucoup de sujets ont été abordés lors de ces rencontres et notamment :

- destruction du gymnase,

- aménagement de l'espace prairie

- réflexion sur un terrain de foot/ballon et d'espaces précis pour les joueurs de boules
 - barrière végétale
 - liaison avec le MAC
 - zone de pelouse
 - cheminements piétons et vélos dans le parc
- Etc...

« La Ville de Marseille et la Mairie du 6/8 souhaitent rénover leurs parcs et jardins, dont le Parc Bonneveine, en intégrant une démarche de participation des usagers, pour faire de Marseille une ville plus verte et plus harmonieuse. »

Un travail important en cours donc, et le CIQ ne peut que s'associer à cette démarche en apportant notamment les interrogations des riverains.

Il y a malheureusement dans le parc des nuisances et autres incivilités que les habitants nous ont signalés et notamment :

- Rodéos dans le jardin
- Tirs de pétards et feux d'artifices
- Barbecues /pique-nique
- Jeux divers, tardifs
- etc ...

Bien sûr que nous approuvons sans réserve à ce jour la transformation de ce parc, mais il faudra prendre en compte les doléances des habitants afin que les efforts faits pour la rénovation ne soient pas gâchés par ces nuisances et incivilités.

La prise en compte de ces éléments va certainement poser un certain nombre de questions au-delà des questions relatives à l'aménagement :

- Accès (jour et nuit) ?
- Gardiennage ?
- Activités ?
- Lutte contre le bruit
- Etc ...

Nous sommes bien conscients que ce projet va prendre un certain temps pour la réalisation, et en attendant nous avons demandé, à plusieurs reprises, la mise en place d'ores et déjà de dispositifs empêchant l'entrée des motos et autres scooters dans le parc (en laissant bien évidemment la possibilité d'entrer pour les vélos, trottinettes ...)

Il serait plus que regrettable qu'à l'issue de la rénovation de ce parc qui sera certainement réussie, les riverains continuent à subir les diverses nuisances et incivilités.

Comme vous pouvez le constater dans les extraits ci-dessus le CIQ mettait l'accent sur divers aspects concernant les nuisances et les interrogations concernant les mesures de gestion et/ou de sécurité de ce parc qu'il nous semble indispensable de traiter, sans omettre les questions relatives à la mobilité à l'intérieur de ce parc.

Depuis quelques jours nous avons été alertés de la présence d'un cirque dans le parc, qui s'est installé de nuit sans accord de la municipalité à priori (voir le journal La Provence du 04/11/2022). Nous avons immédiatement questionné la mairie du 6/8 dès le 26 octobre 2022 suite à des nuisances subies par les riverains. Si la réponse a été de nous confirmer qu'en effet il y avait un cirque installé sans autorisation, elle n'a apporté aucune amorce de solution.

Que les lois, règlements, et compétences diverses entre la mairie, la préfecture etc ... soient tellement complexes qu'aucune intervention pour faire cesser cette implantation irrégulière n'est mise en œuvre, prouvent, selon la situation, l'impuissance des « pouvoirs publics ». Quelques soient les responsabilités des uns et des autres, un seul constat : rien ne bouge.

Ce constat prouve à quel point le CIQ a entièrement raison de demander de prendre toutes dispositions utiles avant même la restauration du parc. Dispositions diverses comme :

- Bloquer les passages à partir du parking vers le jardin par la pose de blocs de pierres par exemple (et non de barrières avec cadenas qui sont systématiquement détruits ce qui prouve leur inutilité la plus totale).
- Installation à chaque entrée, sans attendre la rénovation du parc, de chicanes pour empêcher le passage des deux roues motorisés.
- Définir dès à présent la destination de la piste cyclable qui a été balisée à l'intérieur du parc et aux abords (rue Marie Louise ...), sans attendre là également le projet final. Les riverains ignorent les futures dispositions envisagées sur ce sujet.
- Installer des caméras de surveillance
- Prévoir les animations possibles ou non dans ce genre d'espace public.
- Etc ...

Nous souhaitons un rendez-vous sur site le plus rapidement possible afin de pouvoir présenter les doléances des habitants, mais surtout de demander que soient prises toutes les dispositions nécessaires et en urgence sans attendre la rénovation.

Est-ce aux riverains d'avoir à subir ce que les autorités compétentes sont en incapacité de traiter ?

Quel dommage qu'un projet qui pourrait être largement consensuel ne soit pas accompagné au préalable de dispositions répondant dans l'immédiat aux problèmes posés.

Nous restons dans l'attente d'une réponse qui nous l'espérons ira dans le sens d'interventions rapides, efficaces et surtout concertées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Destinataires : Mme MEILHAC/Mme BENMARNIA/Mr RUPNIK/Mr RICHEROLLE /Membres du conseil d'administration du CIQ Ste Anne

Courrier du 20 novembre 2022 :

LETTRE/MAIL Objet : parc central de Bonneveine

Monsieur le maire,

Notre courrier du 06 novembre 2022 faisait état, notamment, des nuisances subies par les riverains suite à l'installation d'un cirque dans le parc Bonneveine, et de demande de rencontre sur le site.

Le départ du cirque a posé un autre problème de **salubrité publique**. En effet les déjections des animaux qui étaient sur le site et tout particulièrement au droit des résidents de la rue Marie Louise ont amené d'autres nuisances particulièrement insupportables. Ce problème est bien évidemment identique pour les personnes fréquentant ce parc.

Cette installation a donc entraîné nombre de problèmes et nous ne pouvons qu'être inquiets à l'approche d'autres vacances scolaires et notamment celles de Noël.

Qu'une animation (cirque ou autre) soit installée comme auparavant sur le parking ne pose pas du tout le même type de questions, et de plus cela permet des animations au profit des habitants pendant des périodes au cours desquelles les enfants sont les premiers intéressés.

Nous exprimons donc de nouveau la même demande : nous souhaitons une rencontre sur site avec les autorités compétentes afin que soient prises dès à présent un ensemble de dispositions.

N'attendons pas les prochaines vacances pour constater de nouveau des problèmes qui pourraient être résolus en amont.

Dans l'attente de la prise en compte de ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Destinataires : Mme MEILHAC/Mme BENMARNIA/Mr OHANESSIAN/Mr RUPNIK/Mr RICHEROLLE /Membres du conseil d'administration du CIQ Ste Anne

Mail de la mairie centrale le 20/11 :

Monsieur le Président,

Le Cirque BENZINI (avec animaux) qui s'était installé le 25 Octobre à 1 heure du matin, illégalement au parc central de Bonneveine 13008, a enfin quitté les lieux le 15 Novembre en fin de matinée.

Nous leur avons dans la matinée, d'abord rappelé que la présence de cirque avec animaux est interdite dans notre ville et, que toute demande doit faire l'objet d'une instruction préalable.

Face à leur refus de quitter les lieux, le jour même de cette installation, à 14 heures, une plainte a été déposée auprès du Commissariat de police.

Un référé auprès du tribunal d'instance pour une demande d'expulsion du domaine public, le 28 octobre 2022 a donné lieu à une audience le 09 novembre 2022 à 14h00.

Malgré tout, les occupants de ce cirque ont quant même décidé de rester, hélas en toute illégalité, dans le parc pendant 20 jours avec 1 représentation publique payante.

Bien qu'ils soient partis le 15 Novembre, bien évidemment les poursuites suivent leur cours.

Afin d'éviter que ce type de désagrément ne se reproduise, la Direction des Parcs et Jardins va poser très rapidement une glissière en béton armé (GBA) derrière la barrière qui à elle seule n'avait pu empêcher l'intrusion dans le parc de Bonneveine.

Nous restons très vigilants.

Cordialement,

Nasséra BENMARNIA

Adjointe au Maire de Marseille

Chargée du Retour de la Nature en Ville,
des Espaces Verts, des Parcs et Jardins

4 Bureau du CIQ

Nous avons eu une information par le responsable du CMA comme quoi le bureau affecté au CIQ deviendrait un « bureau partagé » avec le CMA .

Nous avons adressé le 23 octobre 2022 un courrier à la mairie :

Monsieur le Maire,

Nous avons appris lundi dernier lors de notre permanence au 388 av de Mazargues, que le bureau alloué au CIQ serait désormais un bureau partagé.

En effet il nous a été indiqué que la réorganisation du CMA et des activités du centre aéré nécessitait la récupération du bureau affecté jusqu'ici et ce depuis de nombreuses années au CIQ Ste Anne.

Nous comprenons que la réorganisation de ces services pose sans doute des questions relatives aux locaux, mais le CIQ ne pourrait plus, de fait, pouvoir exercer librement les activités d'accueil, de préparation de réunions, etc ... en dehors d'horaires spécifiques.

Par ailleurs nous avons également dans ce bureau des archives de notre association et celles-ci sont dans des armoires, elles ne seraient donc consultables qu'aux horaires prévus par la mise en place d'un bureau partagé.

En résumé un espace de travail et d'accueil que le CIQ ne pourrait pas utiliser convenablement, et nous pensons que la ou les personnes travaillant dans ce bureau ne saurait pas non plus pas forcément dans des conditions de travail optimales.

Nous espérons qu'une autre solution puisse être envisagée, et en regardant le planning général des activités du CMA nous constatons que la petite salle du 1^{er} étage est peu utilisée. Cette salle ou une autre ne pourrait-elle pas être attribuée totalement au CIQ, ce qui permettrait de mettre nos archives et par ailleurs disposer d'un espace de travail et d'accueil des habitants lors de nos permanences.

Nous souhaitons vivement qu'une solution puisse être trouvée car l'accueil que nous propose la mairie est pour le CIQ très important (centralité du lieu, prêt à titre gracieux par la mairie ...).

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations

Nous avons reçu la réponse suivante le 02 décembre 2022:

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier concernant l'objet précité, je tenais à vous apporter les informations suivantes :

Nous avons entamé, cette année, une importante diversification de notre offre dans les centres d'animation avec l'objectif de proposer de nombreuses activités supplémentaires.

Pour cette raison, nous avons choisi de ne plus proposer à nos associations des salles dédiées mais des créneaux horaires, de façon à augmenter progressivement le nombre d'actions associatives hébergées.

Il est bien sûr évident que si votre CIQ a besoin de créneaux supplémentaires, cela sera possible, de même pour le lieu de stockage.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente et restant à votre écoute,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

P/O Le Maire

Pôle Information Transparence Proximité

Secrétariat de Pierre BENARROCHE

Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

125 rue du Commandant Rolland

13285 Marseille Cedex 08

Nous allons demander un rendez-vous avec la mairie du 6/8 pour cette question (et d'autres sujets également : « partenariat » pour repas organisé par le CMA, accès au CIQ pour les permanences etc ...)

5 « Partenariat » avenant à notre convention 2022/2023 avec la mairie :

Sans aucune consultation, dialogue etc ... et avec beaucoup d'imprécisions il nous a été soumis le document ci-dessous

Nous avons accepté pour le repas de Noël de participer à l'encaissement des repas uniquement. Le compte du CIQ n'a servi en aucun cas à cette action et l'ensemble des encaissements a été fait par le traiteur.



Partenariat et avenant à la convention 2022/2023
du Comité d'Intérêt de quartier Sainte-Anne

Le Comité d'Intérêt de Quartier CIQ SAINTE-ANNE sera partenaire pour l'organisation des repas en direction du public séniors de CMA SAINTE-ANNE (Mairie des 6ème et 8ème arrondissements).
- Le repas de Noël du vendredi 16 décembre 2022
- Le repas du Mardi 14 Février 2023 (midi) à l'occasion de la Saint Valentin
- Mercredi 21 Juin 2023 (après 18h) à l'occasion de la fête de la musique.

Pour chaque organisation de repas :

Le personnel municipal sera chargé :

- d'inscrire les participants en amont
- de préparer les locaux pour accueillir le public
- de la mise en place des tables, de la décoration et de l'animation du thème choisi par l'équipe du CMA
- participer au choix du repas

Le Comité d'Intérêt de Quartier sera chargé :

- de reverser les participations financières au traiteur le jour du repas
- de proposer aux séniors une animation ou autres festivités entrant dans le thème de la journée (ou soirée).

*cet avenant est renouvelable par tacite reconduction, chacune des deux parties pouvant y mettre un terme à tout moment

Il est bien évident que lors de notre demande de rendez-vous avec la mairie nous aborderons cette question et nous nous réservons dès à présent la possibilité de « dénoncer » cet avenant.

6 MAIF Prévention :

Ghislaine EMSALEM propose d'intervenir auprès des adhérents du CIQ concernant la prévention des risques, dans le cadre des actions menées par MAIF Prévention.

Le champ d'intervention potentiel est très large :

- Sur la route
- La vie quotidienne
- Les premiers secours
- Les risques majeurs
- Les risques numériques

Une réunion préparatoire à une intervention aux risques numériques sera programmée début janvier, et le CIQ informera les adhérents de la programmation éventuelle.

7 Table ronde organisée par la mairie du 6/8 « stop aux violences faites aux femmes »

Jean- Pierre MENARD a participé à cette table ronde et a exposé au CA le travail mené et à mener concernant ce sujet.

Plusieurs documents ont été remis, et le CIQ s'associe bien évidemment à toute action sur ce sujet.

8 infos diverses :

- Appel à participer à la distribution du journal les échos de Ste Anne de décembre 2022
- La ligne téléphonique fixe a été supprimée conformément à la décision du CA
- Le CIQ a rencontré Mme MARTIN (section aérographie du Lycée Mistral) pour une campagne d'affichage sur la propreté notamment
- Le père Noël sera dans notre quartier les 15/16/17 décembre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H45.

Le président du CIQ



G. DERHILLE

PROCHAIN CA LE LUNDI 09 JANVIER 2023 A 18H